



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151022_23-DE



DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUQUIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : M. MARCHAND Nicolas.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DEL 037 151 022 / 2023 – 5.6

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Élection d’une nouvelle Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-7-1 et suivants,
Vu les votes indiqués comme suit,

*Considérant qu’il convient de procéder à l’élection d’une nouvelle Adjointe au Maire,
Considérant Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs Adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu’ils occuperont, dans l’ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants*

Décide

Article 1 : que l’Adjointe au Maire à désigner occupera, dans l’ordre du tableau, le cinquième rang (quatrième Adjointe au Maire)

Article 2 : sous la présidence de Monsieur le Maire, de procéder à la désignation de la quatrième Adjointe au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

1er tour du scrutin – quatrième Adjointe

- a) Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : 2 + 1 pouvoir
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls (art.L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 19
- e) Majorité absolue : 10

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALBERT Julie	19	Dix-neuf

Proclame

Madame Julie ALBERT, est élue à la majorité absolue Adjointe au Maire. Est fait procéder à son installation immédiate.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151023_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DEL 037 151 023 / 2023 – 5.6

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : Désignation du référent déontologue, durée et rémunérations :

Il est mis en place un référent déontologue dans les conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la commune de La Membrolle-sur-Choisille.

Rappel des missions du référent déontologue :

L'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Charte de l'élu local a été complété par la disposition suivante « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil

La référente déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, elle ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

La référente déontologue communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Les avis et conseils donnés par la référente déontologue demeurent consultatifs.

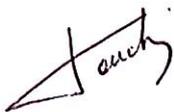
Article 4 : Moyens mis à disposition

La référente déontologue disposera d'une adresse électronique dédiée mise en place par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire et pourra utiliser la salle de réunion de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

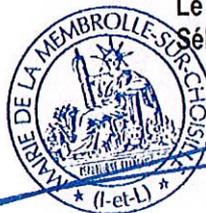
Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151024_23-DE

S2LO

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUQUIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

DEL 037 151 024 / 2023 – 5.7

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Convention relative au service commun de l'énergie – Avenant n°1

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant n° 1 entre la commune de La Membrolle-sur-Choisille et Tours Métropole Val de Loire,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE

Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151025_23-DE



Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

DEL 037 151 025 / 2023 – 2.1

URBANISME : Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUM) – Débat sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durable (PADD)

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-2,
Vu le Code de l’urbanisme et notamment les articles L.151-1 à L.151-5 et L.153-12,
Vu la délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire du 28 février 2022 prescrivant l’élaboration de son plan local d’urbanisme intercommunal (PLUm),
Vu l’avis du Bureau réuni en commission préalable,
Vu l’avis de la commission urbanisme et aménagement,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de prendre acte de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durables (PADD) proposées dans le cadre de l’élaboration engagée du plan local d’urbanisme intercommunal (PLUm).

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151026_23-DE



Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

DEL 037 151 026 / 2023 – 7.10

FINANCES : Approbation des attributions de compensation définitives 2023 entre la Commune et Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le point V. – 1° de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu le rapport 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière du 13 février 2023, tel qu'adopté par notre Conseil municipal lors de sa séance du 07 avril 2023,
Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 12 juin 2023,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'arrêter les attributions de compensation définitives 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement aux montants arrêtés ci-dessous :

- Allocation Compensatrice (AC) de Fonctionnement à verser par ou à la Métropole : -18 420,08 €
- Contribution d'Investissement à verser à la Métropole : 250 000,00 €

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 037-213701519-20230922-DEL037151027_23-DE

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUQUIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

DEL 037 151 027 / 2023 – 7.8

FINANCES : Versement d'un fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire pour la réalisation de travaux de voirie 2023

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération du Conseil municipal DEL 037 151 010 /2023 – 7.1 en date du 07 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget communal,
Vu la délibération de Tours Métropole Val de Loire en date du 26 juin 2023 approuvant les demandes de fonds de concours auprès des communes au titre du programme de travaux de voirie 2023,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de verser un fonds de concours en investissement à Tours Métropole Val de Loire à hauteur de 250.000 € pour les travaux de voirie 2023 conformément au tableau de financement suivant :

Objet du fonds de concours	N° opération	Montant HT	Montant TTC	Financement externes (Région/Etat/autres)	Charges nettes Métropole	Montant FDC sollicité par la Métropole	% FDC par rapport au solde des charges nettes de la Métropole
Fonds d'investissement La Membrolle-sur-Choisille	231267P	500 000	600 000	0	500 000	250 000	50 %

Article 2 : que cette participation sera imputée à l'article 2046 du budget communal et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

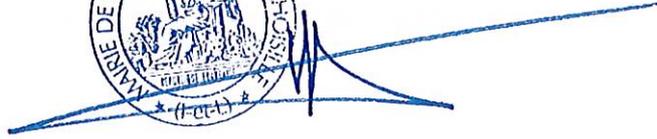
Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151028_23-DE



Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisisse, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUEDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

DEL 037 151 028 / 2023 – 7.8

FINANCES : Approbation des demandes de fonds de concours de droit commun 2023, de fonds vert 2023 et de fonds de soutien aux communes de moins de 3 500 habitants auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter le fonds de concours de droit commun 2023, le fonds vert métropolitain 2023, le fonds de soutien aux communes de moins de 3500 habitants et d'un fonds de concours exceptionnel auprès de Tours Métropole Val de Loire pour la création d'une aire de covoiturage végétalisée équipée d'ombrières photovoltaïques selon le plan de financement suivant :

**Aménagement d'une aire de covoiturage végétalisée avec ombrières
photovoltaïques**

Dépenses (en € HT)

Maîtrise d'œuvre	18 690,00 €
Aménagement de l'aire de covoiturage végétalisée	400 000,00 €
Ombrières photovoltaïques	200 000,00 €
Total opération	618 690,00 €

Recettes (en € HT)

Fonds de concours de droit commun TMVL 2023	47 713,00 €
Fonds vert TMVL 2023	55 241,00 €
Fonds de soutien aux communes de - 3500 habitants	50 000,00 €
Fonds de concours exceptionnel	24 011,00 €
F2D 2023	24 000,00 €
Préfecture fonds vert 2023	200 000,00 €
Montant à la charge de la commune	217 725,00 €
<i>Montant minimum devant rester à charge de la commune (20%)</i>	123 738,00 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

S'LO

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151029_23-DE

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

DEL 037 151 029 / 2023 – 7.8

FINANCES : Approbation de la demande de fonds de concours "Mutation énergétique des bâtiments communaux" 2023 auprès de Tours Métropole Val de Loire pour le renouvellement de l'éclairage public sur le Parc de la Choisille

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter le fonds de concours « Mutation énergétique des bâtiments communaux » 2023 auprès de Tours Métropole Val de Loire pour la rénovation de l'éclairage public sur le Parc de la Choisille selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Aménagement Parc de la Choisille	108 333 €	FDC 2023	40 000 €
		Autofinancement	68 333 €
TOTAL	108 333 €	TOTAL	108 333 €

50% 54 167 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 037-213701519-20230922-DEL037151030_23-DE



Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

DEL 037 151 030 / 2023 – 7.10

FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement des élèves « hors communes » des écoles publiques

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Education,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

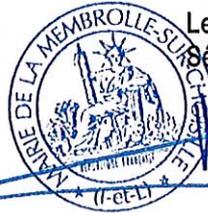
Article 1 : de fixer le montant des participations communales comme suit :

Elèves de classe	Montant 2022/2023	Montant 2023/2024
Elémentaire	555,00 €	560,00 €
Maternelle	930,00 €	940,00 €

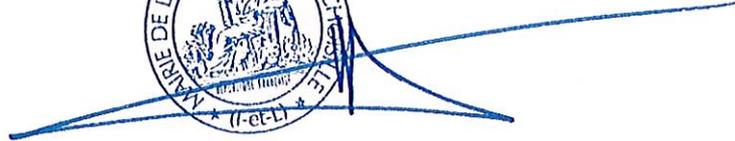
Article 2 : d'appliquer les frais de scolarité à la commune de résidence, des le premier eleve résidant hors commune, inscrit dans une des écoles de La Membrolle-sur-Choisille.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 037-213701519-20230922-DEL037151031_23-DE



Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DEL 037 151 031 / 2023 – 3.5

DOMAINE et PATRIMOINE : Approbation de la convention d'occupation précaire du domaine public avec l'association « Les fruits du temps »

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

- Article 1 : d'approuver la conclusion d'occupation du domine précaire du domaine public avec l'association « Les fruits du temps » pour l'installation d'un distributeur automatique réfrigéré de produits artisanaux et locaux ouvert 24 heures/24 et 7jours/7, pour une période initiale de 3 ans,
- Article 2 : de fixer à 4 800 € la première redevance annuelle et à 5 000 € pour les années suivantes ;
- Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151032_23-DE



Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

DEL 037 151 032 / 2023 – 3.6

DOMAINE ET PATRIMOINE : Prix de cession des parcelles AE002 et AE003 à Conseils et Patrimoine

Le Conseil Municipal

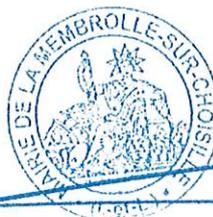
Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le rapport présenté,
Vu l'avis des Domaines en date du 02 janvier 2023,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

- Article 1 : d'approuver la vente des parcelles AE002 et AE003 pour une superficie totale d'environ 61 405 m², à la société Conseils et Patrimoine ou toute autre société du groupe qui pourrait se substituer,
- Article 2 : que la vente par la commune se fera au prix de 3 259 000, 00 € TTC hors frais d'acte et de bornage,
- Article 3 : que les frais d'acte et de bornage seront supportés par Conseils et Patrimoine ou toute autre société du groupe qui pourrait se substituer,
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151033_23-DE

S'LO

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

DEL 037 151 033 / 2023 – 3.3

DOMAINE ET PATRIMOINE : Conclusion d'un bail à construction avec la société VELT IMMOBILIER

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.251-1 à L.251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver la conclusion du bail à construction, ci-annexé, avec la société VELT IMMOBILIER en vue de la construction d'un bâtiment à usage de restaurant, sur la parcelle cadastrée AR0101 d'une superficie de 1256 m² ;

Article 2 : de fixer à 600 € le loyer mensuel pour ce bail sur une durée de 35 ans ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DEL 037 151 034 / 2023 – 3.3

DOMAINE ET PATRIMOINE : Désaffectation et déclassement de la parcelle AR0101

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en son article L2141-1 et L.2141-2,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de prononcer le déclassement par anticipation de la parcelle AR0101,

Article 2 : de convenir que la désaffectation prendra effet au commencement des travaux de construction.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151035_23-DE

S2LOW

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUJER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DEL 037 151 035 / 2023 – 9.1

ENFANCE : Révision du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter de la rentrée scolaire 2023/2024,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE

Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151036_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUQUIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DEL 037 151 036 / 2023 – 4.1

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget et notamment l'article 64111 « Rémunération personnel titulaire » et l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires »,
Vu le tableau des effectifs du personnel communal,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Considérant la délibération n° DEL 037 151 017 / 2023 – 4.2 du 07 avril 2023 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Décide

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

GRADE	N
I- EMPLOIS PERMANENTS	
Attaché Principal	0
DGS sur emploi fonctionnel	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe TC	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe TC	1
Rédacteur TC	2
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	3
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe TC	1
Adjoint Administratif	2
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	10
Brigadier TC	1
TOTAL FILIERE POLICE	1
Agent de maitrise principal	1
Adjoint technique principal de 1ère classe TC	2
Adjoint technique principal de 2ème classe TC	3
Adjoint technique TC	6
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	12
Agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles TC	2
Agent territorial spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles TC	3
Auxiliaire de puériculture de classe supérieur TC	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe TC	1
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	7
Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème	1
Adjoint d'animation principal de 2eme classe	2
Adjoint d'animation TC	3
TOTAL FILIERE ANIMATION	6
II-BESOIN LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	
Adjoint administratif (<i>service administratif de la mairie</i>)	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe (<i>service administratif de la mairie</i>)	1
Adjoint d'animation (<i>service multi accueil de la petite enfance, école...</i>)	12
Adjoint technique (<i>service espaces verts, écoles, multi accueil, bâtiments...</i>)	6
TOTAL	21
III-BESOIN LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	
Adjoint d'animation, 1er échelon (<i>service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants</i>)	10
Adjoint technique	3
Attaché 35/35ème	0
TOTAL	13
IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)	
Surveillance des enfants (cantine)	3
Agent de surveillance de la sortie des écoles	1
TOTAL	4
V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	
Poste Parcours Emploi Compétence PEC (1 crèche, 1 école)	2
TOTAL	2

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 21 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 037-213701519-20230922-DEL037151037_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Le 21 septembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. GISCLARD Stéphane, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine.

Pouvoirs :

Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence,
Mme BRION Anne a donné son pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés : M. MARCHAND Nicolas, M. BIGNAND Didier, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOUCHE.

DEL 037 151 037 / 2023 – 4.1

RESSOURCES HUMAINES : Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion d’Indre-et-Loire pour la passation du contrat groupe couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l’égard de leur personnel

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général de la Fonction publique,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de charger le Centre de Gestion d’Indre-et-Loire d’organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2025 auprès d’une entreprise d’assurance agréé et se réserve la faculté d’y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision ;

Article 2 : que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants .

- Personnel affilié à la CNRACL :
 - o Décès, accidents ou maladies imputables au service, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.
- Personnel affilié à l'IRCANTEC (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) :
 - o Accident du travail, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ce(s) contrat(s) devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- o Durée du contrat : quatre ans, à effet du 1^{er} janvier 2025
- o Régime du contrat : capitalisation.

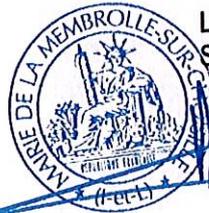
Article 3 : de fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance ;

Article 4 : de prendre acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront préalablement soumis afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe FOUCHE



Le Maire,
Sébastien MARAIS

